

2D-DOC



Date de facture 06/11/2023
N° de facture 11486109421123

Remise à Zéro 05/12/2023
Fin d'engagement 03/10/2024

N° de compte client 1.55459162
N° de ligne 06 80 20 22 10

M DULAC GUILLAUME
LIEU ROUTE DE MOULES
46310 UZECH

Bonjour, voici votre facture du 6 novembre 2023

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 20 novembre 2023		28,99
Vos services fournis par votre opérateur	17,49	20,99
Vos abonnements, forfaits et options	17,49	20,99
Vos communications (du 06/10 au 05/11)	0,00	0,00
Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement		8,00
Montant de la facture soumis à TVA	17,49	20,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		3,50
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		17,49

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Votre facilité de paiement pour votre équipement

Le montant restant dû après cette mensualité sera de 88,00€, soit 11 mensualités.

Rappel : vous avez souscrit une facilité de paiement (E0032758594013) de 24 mensualités de 8,00€ d'un montant total de 192,00€.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre facilité de paiement dans la rubrique Mon Compte sur bouyguestelecom.fr.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150G0U2U88



Utilisateur de la ligne	Numéro de la ligne	Annexe de la facture			
GUILLAUME DULAC	06 80 20 22 10	11486109421123			
			%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur				17,49	20,99
Vos abonnements, forfaits et options					20,99
Pour le mois à venir (du 06/11 au 05/12)					
· Forfait client Sensation 100Go Av. Smartphone			20,00	21,66	25,99
· Remise Forfait			20,00	-4,17	-5,00
Vos communications (du 06/10 au 05/11)					0,00
décomptées de vos forfaits					
· 01:28:22 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24					
· 419 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24					
· 17 Go 535 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal					

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

20,99

Détail de votre facture du 6 novembre 2023

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
05/10	22 Ko 171	France	0,000
06/10	282 Mo 265	France	0,000
07/10	570 Mo 873	France	0,000
08/10	1 Go 123	France	0,000
09/10	616 Mo 118	France	0,000
10/10	842 Mo 397	France	0,000
11/10	1 Go 357	France	0,000
12/10	2 Go 213	France	0,000
13/10	959 Mo 121	France	0,000
14/10	1 Go 360	France	0,000
15/10	131 Mo 303	France	0,000
16/10	1 Go 238	France	0,000
17/10	223 Mo 555	France	0,000
18/10	280 Mo 483	France	0,000
19/10	567 Mo 695	France	0,000
20/10	346 Mo 998	France	0,000
21/10	377 Mo 905	France	0,000
22/10	184 Mo 086	France	0,000
23/10	228 Mo 226	France	0,000
24/10	306 Mo 903	France	0,000
25/10	511 Mo 086	France	0,000
26/10	58 Mo 800	France	0,000
27/10	602 Mo 438	France	0,000
28/10	380 Mo 338	France	0,000
29/10	271 Mo 388	France	0,000
30/10	365 Mo 453	France	0,000
31/10	324 Mo 440	France	0,000
01/11	635 Mo 854	France	0,000
02/11	128 Mo 337	France	0,000
03/11	618 Mo 252	France	0,000
04/11	674 Mo 284	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.